

## **Proposition d'approche, de procédure, de calendrier et de budget indicatif pour la préparation du Plan stratégique du PROE 2027-2036**

1. La proposition d'approche, de procédure, de calendrier et de budget indicatif pour la préparation du Plan stratégique du PROE 2027-2036 est présentée ci-dessous. Le Secrétariat a l'intention de demander l'approbation de ce nouveau Plan stratégique lors de la cinquième réunion du Conseil exécutif, qui devra se tenir en septembre 2026, avant d'en obtenir l'approbation formelle de tous les membres dans la période d'intersessions qui suivra cette cinquième réunion.

### **Approche**

2. La préparation du Plan stratégique 2027-2036 sera orchestrée par le Département planification stratégique, partenariats et mobilisation des ressources (DSPPR) du Secrétariat, sous la direction de l'équipe de direction, en concertation avec les Membres, les partenaires et le personnel du PROE. Deux phases suivront :
  - a. La phase 1 : Bilan et analyse du plan stratégique (septembre 2024 – avril 2025) comprendra l'examen des éléments suivants :
    - i. Le Plan stratégique actuel et le procédé biennal de planification, de suivi et d'établissement de rapports (Plan de mise en œuvre des performances), afin de mettre en exergue les mécanismes à même de renforcer les opérations de planification, de suivi et d'établissement de rapports du PROE.
    - ii. Les interconnexions avec les stratégies et cadres mondiaux, régionaux et nationaux afférents (dont les Cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire).
    - iii. L'évaluation indépendante du PROE et l'examen à mi-parcours du plan stratégique conduits en 2021.
    - iv. Le Rapport régional 2025 sur l'état de l'environnement et de la conservation.
    - v. Les questions nouvelles et émergentes concernant l'environnement et la résilience.
  - b. La phase 2 : Formulation du Plan stratégique (juin 2025 – avril 2026) comprendra :
    - i. Une discussion sur les questions concernant l'environnement et la résilience, la définition des priorités régionales et organisationnelles, et la fixation des objectifs, afin d'articuler la vision commune, les résultats à long terme (10 ans) et les activités qui seront menées par le PROE tout au long de cette période.
    - ii. Au vu de ce qui précède, l'élaboration d'une théorie du changement pour décrire la manière dont les activités et les interventions du PROE permettront d'obtenir des résultats et des retombées positifs.
    - iii. L'élaboration d'un cadre de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et d'apprentissage (MERL) pour faciliter le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports axés sur les résultats, ainsi qu'une culture de l'apprentissage et de l'amélioration continue.
    - iv. La planification de la mise en œuvre (dont la cartographie des ressources et l'évaluation des coûts), afin de définir la quantité de ressources et la structure organisationnelle nécessaires pour obtenir de bons résultats.
3. Le Plan stratégique 2027-2036 et son cadre MERL offriront une base et une orientation claires pour le budget-plan biennal du Secrétariat. La conformité à la vision et à la mission du PROE sera nécessaire à tous les niveaux de l'organisation.

## Plan et calendrier

4. Le tableau ci-dessous présente le plan et le calendrier proposés pour l'élaboration du Plan stratégique du PROE pour la période 2027-2036.

Tâche / étape	Date
1. Approbation de l'approche, de la procédure, du calendrier et du budget pour la préparation du Plan stratégique 2027-2036 lors de la quatrième réunion du Conseil exécutif.	Septembre 2024
2. Mise en place des groupes de travail du plan stratégique - personnel du Secrétariat et Troïka	Octobre 2024
3. Mise en place des groupes de travail par le Secrétariat et les Membres.	Octobre 2024
4. Phase I : Bilan et évaluation du Plan stratégique (notamment par voie de concertations avec les Membres, les partenaires et le personnel du PROE).	Octobre 2024 – avril 2025
5. Début de la Phase II : Formulation du Plan stratégique (notamment par voie de concertations avec les Membres, les partenaires et le personnel du PROE).	avril 2025
6. Approbation de l'avant-projet de Plan stratégique 2027-2036 par la 32 <sup>e</sup> Conférence du PROE.	Septembre 2025
7. Suite de la Phase II : Formulation du Plan stratégique (notamment par voie de concertations avec les Membres, les partenaires et le personnel du PROE).	Septembre 2025 – juin 2026
8. Pré-approbation du Plan stratégique 2027-2036 lors de la cinquième réunion du Conseil exécutif.	Septembre 2026
9. Plan stratégique 2027-2036 formellement approuvé et adopté par l'ensemble des Membres lors de la période intersessions.	Octobre 2026
10. Publication du Plan stratégique 2027-2036.	Novembre 2026

## Budget indicatif

5. Le tableau ci-dessous présente un budget indicatif pour la prise en charge de la préparation du Plan stratégique 2027-2036. Ce budget indicatif n'inclut pas les importantes contributions en nature qui seront apportées par le personnel du Secrétariat et les Membres à la préparation du Plan stratégique.

Poste budgétaire	Calendrier	Cout estimé (en USD)
Frais de restauration et dépenses opérationnelles pour les ateliers de concertation en présentiel au sujet du Plan stratégique au cours des Phases I et II, notamment avec le personnel du Secrétariat et le groupe de travail des Membres, ainsi que les concertations avec l'ensemble des Membres et des partenaires du PROE en marge des rencontres régionales.	2025/2026	35 000
Frais de voyage pour la tenue des réunions en face à face, y compris avec la Troïka	2025/2026	50 000
Communications : concertations sur le Plan stratégique, publications, promotion.	2025/2026	5 000
Traduction en anglais et en français des projets et de la version finale du Plan stratégique.	2026	10 000
	<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>